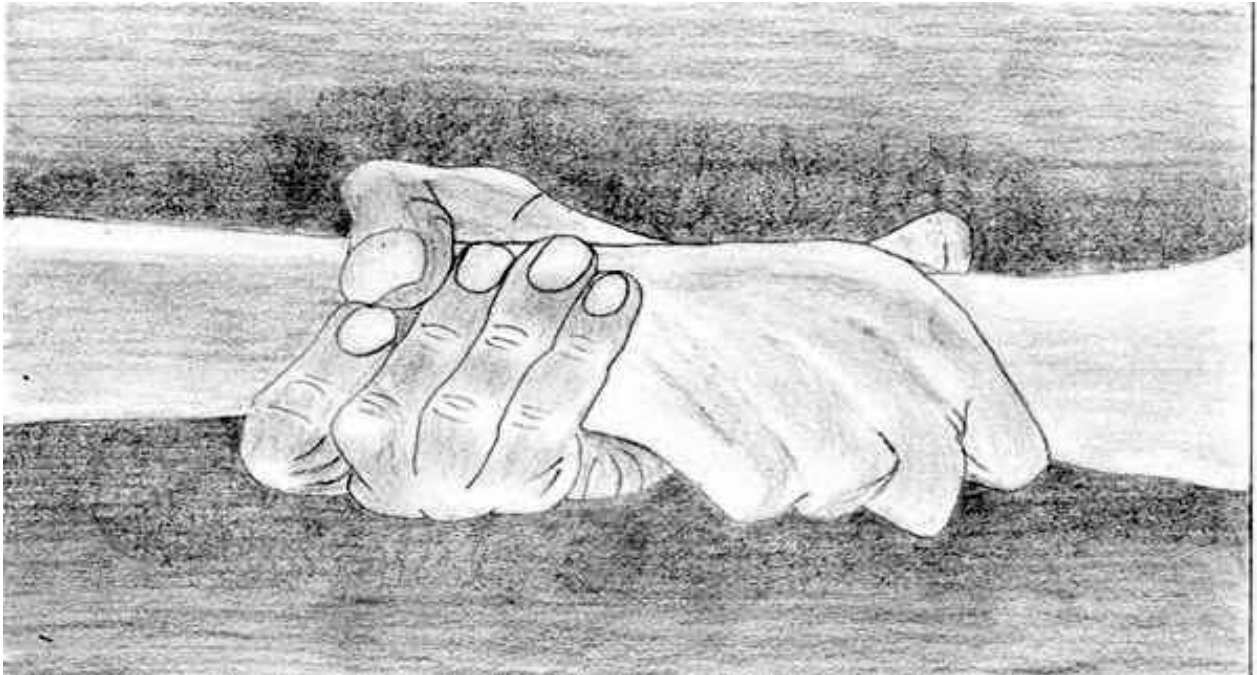


# SOLIDARITES

**La solidarité fonctionne bien  
entre les associations environnementales,  
voici quelques exemples.**



Notre association VIVRE a été poursuivie en justice en 2011 pour propos diffamatoires par la multinationale GDE qui exploite le broyeur géant de ferrailles de Salaise dont nous dénonçons les rejets polluants. Alors que nous relations des faits en tant que « lanceurs d'alerte » qui nous semblaient parfaitement justifiées. C'était une lutte que nos moyens financiers ne pouvaient assumer d'autant que le groupe GDE engageait un gros cabinet d'avocats parisien.

Grâce à l'aide financière des municipalités de Sablons, Salaise et surtout du Péage, ainsi que la solidarité des associations environnementales de l'ASER de St-Rambert, du Comité anti-nuisances du Creux de la Thine et surtout de Sauvons Notre Futur de Sablons nous avons pu nous défendre des accusations de GDE et obtenir justice. Bref, GDE a été condamné à nous verser 3000 € d'indemnités, ce qui a couvert une grande partie des frais de justice, le groupe n'ayant pas fait appel, ce qui nous aussi conforté dans notre appréciation réelle des faits. Il nous a alors semblé indispensable d'être reconnaissant envers ceux qui nous nous ont aidés.

Nous avons donc décidé de rembourser le don le plus important venant de Sauvons Notre Futur (800 €) quand nous avons connaissance en octobre 2013 d'un appel à l'aide d'une autre organisation de défense de l'environnement : l'Observatoire du Nucléaire qui pourrait disparaître suite au procès que lui fait un autre grand groupe (rien moins qu'AREVA). C'est d'une toute autre dimension, mais nous avons voulu apporter notre contribution financière.

Sauvons Notre Futur ayant seulement accepté la moitié du « remboursement don » a décidé de le reverser à l'Observatoire en rajoutant 200€ de sa trésorerie. Vivre effectue donc le même geste financier (400 + 200€) ce qui a permis à l'Observatoire de recevoir 1200€ et d'apporter une *grosse bouffée d'oxygène* selon son président quand il a eu connaissance des deux dons.

VIVRE milite aussi dans le Coordination Nationale des associations riveraines des sites Sévéso, qui comptent pas moins de 48 associations qui se battent pour que les riverains ne soient pas impactés financièrement pour protéger leurs habitations des dangers encourus par un voisinage au risque industriel. Ces risques étant maintenant reconnus dans le cadre de la loi Bachelot qui impose des Plans de Prévention des Risques Technologiques. Cette loi, semble t-il, a une faille de *constitutionnalité* et les associations ont décidé d'être solidaires financièrement et de poser une Question Prioritaire de Constitutionnalité au Conseil Constitutionnel à savoir que l'on ne peut imposer à des riverains leurs coûts de mise en sécurité.

Récemment l'ARDEN, association environnementale de Reventin-Vaugris ayant atteint ses objectifs, a cessé son activité et reversé sa trésorerie (6000€) à trois associations locales aux objectifs proches, dont VIVRE.

L'argent joue, ici, vraiment son rôle essentiel de service, il ne dort pas en s'empilant dans un compte bancaire. C'est un autre concept, celui du désintéressement, parce que tous les acteurs sont tout simplement des bénévoles.

**VIVRE**